

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 088-379/19/CT

■ Approbation du Plan vélo métropolitain 2019-2024

Avis du Conseil de Territoire

DAJA 19/17530/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du Code des Transports, doit concourir au développement des modes de déplacement terrestre non motorisés.

Actuellement 39% des déplacements du quotidien de moins de 3 kilomètres - soit 15 minutes en vélo classique et 7 minutes en vélo à assistance électrique- se font actuellement en voiture. La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite inverser la tendance en donnant toute sa place au vélo sur son territoire.

Bénéfique pour la santé individuelle et collective, outil d'attractivité et de qualité de vie, le développement du vélo méritait un plan d'action ambitieux et coordonné entre la Métropole et le Département.

Outil de programmation et feuille de route de la politique métropolitaine sur les cinq années à venir, le plan vélo territorial traduit l'ambition de la Métropole et du Département : doubler la part du vélo dans les modes de déplacements du quotidien et renforcer l'attractivité cyclo-touristique du territoire.

Dotée d'atout climatique certain, d'un patrimoine d'exception et confronté à des problématiques de pollution de l'air et de congestion urbaine, la Métropole Aix-Marseille-Provence réunit atouts et enjeux pour développer l'usage du vélo sur son territoire.

En partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de consacrer un budget de 60 millions d'euros au sein de ce plan vélo 2019-2024. Premier document cadre consacré au vélo par la Métropole, ce plan est composé des 3 axes suivants :

- Développer l'usage de vélo dans les trajets du quotidien ;
- Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre ;
- Renforcer l'attractivité du territoire et promouvoir l'usage du vélo.

Dans la continuité de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine et du schéma vélo du Département, ce plan décline 15 actions à mener :

- Développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien avec la création d'un réseau Vélo+ dotée d'aménagement cyclable sécurisé en connexion avec les principaux pôles d'attractivité.
- Renforcer les réseaux cyclables de maillage en créant de nouveaux aménagements mais aussi en améliorant l'existant et en traitant les points noirs et discontinuités.
- Déployer une nouvelle offre de stationnement vélo avec plus de 3600 places au sein des pôles d'échanges dont 60% en abris sécurisé.
- Créer des agences du vélo afin de promouvoir l'ensemble des services vélos.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

- Développer l'intermodalité avec les transports en commun avec du stationnement à chaque station de transport et l'autorisation de transporter des vélos pliants et trottinettes au sein du réseau de transport métropolitain.
- Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre avec un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique de 25% du prix d'achat plafonné à 400€.
- Permettre l'essai par la mise en place d'un service de vélo en location moyenne et longue durée.
- Proposer une nouvelle offre de vélo en libre-service sur Marseille en intégrant les nouvelles technologies disponibles et étudier l'opportunité de proposer une offre dédiée à l'intermodalité pour les villes moyennes.
- Soutenir les déplacements doux dès le plus jeune âge avec des actions en direction des écoles et des établissements d'enseignement autour de sécurité routière.
- Lutter contre le vol de vélo en développant un plan d'action partenarial dissuasif.
- Renforcer l'attractivité cyclo touristique du territoire en se dotant d'un schéma dédié au cyclotourisme et en soutenant la réalisation des véloroutes et voies vertes.
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de l'espace public et encadrer les nouveaux services.
- Promouvoir l'usage du vélo en l'intégrant dans le nouvel outil de navigation transport et en proposant une fonction de GPS dédié.
- Harmoniser les pratiques d'aménagement en dotant la Métropole d'un référentiel technique à destination des différents maîtres d'œuvre.
- Soutenir le tissu associatif et les actions menées pour améliorer la visibilité du vélo notamment la fête du vélo.

Aujourd'hui, plus de 60% des métropolitains considèrent le vélo comme un mode de déplacement d'avenir.

Ce plan donne donc les moyens et la feuille de route afin de faire du vélo et des nouvelles mobilités une solution de déplacement sûre et efficace pour tous les métropolitains : capable de contribuer de façon significative à la diminution de l'usage de la voiture individuelle sur tout le territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du Code des Transports, doit concourir au développement des modes de déplacement terrestre non motorisés ;
- Qu'il convient d'approuver le Plan vélo métropolitain 2019-2024 ;
- Que ce plan vise à promouvoir l'usage du vélo sur les déplacements du quotidien ;
- Que ce budget pour la mise en place de ce plan est estimé à 60 millions d'euros pour la Métropole.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur l'approbation du Plan vélo métropolitain 2019-2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019